Nations Unies E/ICEF/2019/L.11



Conseil économique et social

Distr. limitée 12 juin 2019 Français

Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration **Session annuelle de 2019** 11-13 juin 2019 Point 5 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

- 1. Prend note du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (E/ICEF/2019/12);
- 2. Se félicite de l'intensification constante du dialogue qu'il entretient avec le secrétariat de l'UNICEF sur les activités cruciales du Fonds dans le domaine humanitaire, grâce notamment aux améliorations apportées au rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF et à une plus grande diversité géographique;
- 3. Rappelle sa décision 2018/9 et exhorte l'UNICEF à faire figurer, dans ses prochains rapports annuels sur l'action humanitaire, des informations sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire;
- 4. Prie l'UNICEF d'inclure, dans le compte rendu sur l'action humanitaire qui sera présenté oralement à la deuxième session ordinaire de 2019, des informations sur la révision des Principaux engagements pour les enfants, assorties notamment d'un calendrier prévisionnel.

